

CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Prof. Michaël GRYNBERG
Conventionné honoraires libres

Consultations :

- Le lundi de 14h à 18h
- Le vendredi de 14h à 18h

Consultations	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
APH	200€	23 €
APU	200 €	69 €

Actes ou prestations en secteur privé :

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Echographie pelvienne (ZCQJ002)	200€	75.60€
Echophonographie (ZCQJ002)	200€	75.60€
Echographie de début de grossesse (JNQM001)	150€	35.65€
Monitoring de l'ovulation (YYYY032)	250€	61.44€
Ponction ovocytaire échoguidée (JJFJ001)	De 500€ à 750€	85.69€
Transfert d'embryon échoguidé (JSED001)	250€	52.25€
Insémination intra-utérine (JSLD001)	150€	38.40€

Votre médecin détermine librement ses honoraires.

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.